

INFORMATIONS RELATIVES A L’AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE ET AUX FORFAITS DE MUTUELLE ETUDIANTE

Vous avez la possibilité de vous renseigner auprès des stands de la LMDE et de la MEP, présents sur le dispositif de la chaîne d’inscription.

Sécurité sociale (affiliation obligatoire) :

En entrant dans l’enseignement supérieur vous devez obligatoirement vous affilier à la sécurité sociale étudiante.

Vous avez le choix entre deux centres de paiement des prestations de sécurité sociale étudiante, et vous devez choisir l’un de ces deux centres au moment de vous inscrire :

- la LMDE

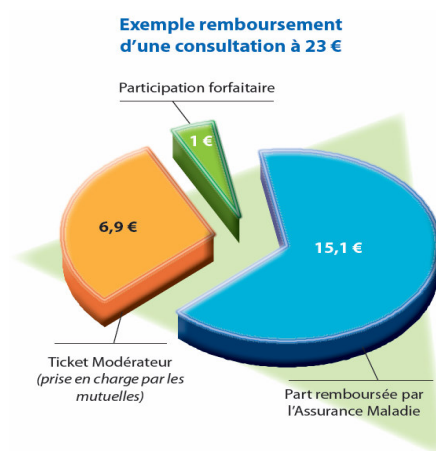
- la MEP

Mutuelles (adhésion facultative) :

La sécurité sociale étudiante ne couvre pas la totalité de vos frais de santé, et la part non remboursée reste à votre charge.

C’est pour cela que les mutuelles étudiantes vous proposent des complémentaires santé qui s’adaptent à vos besoins et à votre budget étudiant (payables en plusieurs fois sans frais).

N’hésitez pas à comparer.



bien + que la Sécu étudiante

Assurances et Complémentaires Santé Etudiantes

ADE	16€ /an	Garantie « T’as Tout »	16€/an
Plus LMDE	40€/an	Garantie « T’es bien »	24€/an
Soins courants	90€/an	Déclick	120€/an
Tous soins	201€/an	Pratick	240€/an
Forfaits	330€/an	Dynamick	315€/an